

Le Centre d'Affaires des Avocats de Paris

Au coeur de Paris, le centre d'affaires met à disposition exclusive des avocats des services d'hébergement adaptés à leurs activités.

Sur 625 m², le centre d'affaires propose des espaces de coworking, des bureaux de réception pour accueillir les clients, des salles pour des réunions de travail, des bureaux partagés ou encore des bureaux permanents.

Chaque forfait répond aux besoins spécifiques des avocats : de la mise à disposition ponctuelle ou permanente de locaux, au secrétariat juridique en passant par la reprographie, l'accès à une base de données juridique, le Centre d'affaires des Avocats de Paris met toute son expérience et son professionnalisme au service des avocats.

Le CDAAP en quelques chiffres

13 postes	Espace de coworking
7 postes	Espace Hot Desk
9	Bureaux de réception Standard
6	Bureaux de réception Premium
2	Bureaux Solo
3	Bureaux Duo
4	Salles de réunion

Les services complémentaires

- Accueil visiteurs
- Connexion Internet
- Gestion du courrier
- Mise à disposition de casiers
- Secrétariat
- Reprographie
- Scanning de documents
- Mail to Fax / Fax to mail
- Accueil téléphonique
- Téléphonie déportée
- Infogérance informatique



PACK DUO

A partir de 600,00 € HT / mois / personne

Un bureau partagé permanent



Conditions : Offre réservée aux avocats inscrits au Barreau de Paris.

Frais administratifs : 150,00 € HT

Services inclus dans l'offre

Accueil visiteurs	✓
Domiciliation	✓
Connexion Internet	✓
Réception et tri du courrier	✓
Réexpédition du courrier	au réel + 30%*
Bureau partagé	illimité*
Espace détente / cuisine	✓
Scanning de documents	illimité
Scanning de documents fait / hôtesse	0,50 € / page*
Expédition de colis (colis < à 2 kg)	au réel + 30%*
Fax to mail (réception de fax sur boîte mail)	✓*

Services optionnels

- Accès aux autres espaces du CDAAP
 - Salles de réunion
 - Bureaux de réception
- Photocopies et impressions
- Mail to Fax (émission de fax à partir d'une boîte mail)
- Accueil téléphonique
 - Abonnement
 - Consommations
- Téléphonie déportée
 - Abonnement
 - Consommations
- Mise à disposition d'un casier
- Secrétariat
- Pauses-café / plateaux repas
- Infogérance informatique

* Voir conditions de l'offre.

Les services ne sont pas reportables d'un mois sur l'autre. Les espaces de coworking, bureaux de réception et salles de réunion sont soumis à disponibilité et doivent faire l'objet de réservations préalables.

Le client bénéficie des tarifs résidents pour les espaces de coworking, bureaux de travail, bureaux de réception et salles de réunion.

**Pour plus de renseignements
sur nos services optionnels,
contactez le CDAAP
01 80 27 00 67**